

AIDE D'URGENCE TPE-PME

Notre objectif Apporter une aide concrète aux entreprises en difficulté



Vous avez des problèmes financiers ?



Votre activité commerciale est en berne ?



Vous avez des soucis de gestion du personnel ?

VOTRE INTERLOCUTRICE

Sylvie FONTAINE
04 72 85 06 69

s.fontaine@u2p-aure.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**AIDE D'URGENCE TPE-PME est un
dispositif financé par le Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes.**

Condition d'acceptation :

votre entreprise a au moins 3 ans d'existence ou peut présenter 2 bilans comptables

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage